

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015-B319-DE
Date de télétransmission : 24/07/2015
Date de réception préfecture : 24/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B319

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la télésécurité des locaux de la CPA - Gardiennage suite aux effractions et maintenance des systèmes anti-intrusion alarmes et vidéosurveillance et prestations de gardiennage et de sûreté de certains sites de la CPA (n°2015M019)

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_06

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Régis MARTIN

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la télésécurité des locaux de la CPA - Gardiennage suite aux effractions et maintenance des systèmes anti-intrusion alarmes et vidéosurveillance et prestations de gardiennage et de sûreté de certains sites de la CPA (n°2015M019)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne le renouvellement du lot n°1 du marché de services ayant pour objet la télésécurité des locaux de la CPA et le gardiennage de ces derniers en cas d'effraction (lot n°1). Le titulaire du lot n°1 assurera également la maintenance des systèmes de télésurveillance et de vidéo surveillance.

Quant au titulaire du lot n°2, il assurera le gardiennage de certains sites de la CPA tels que les piscines et le lac de Peyrolles, de jour et de nuit, lors des périodes de plus forte affluence.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Lot n°1 :

- Gestion des systèmes de télésurveillance assurant la protection des biens et des personnes contre le vol, le vandalisme, la malveillance ou tout autre acte de dégradation ; levée de doute en cas d'anomalies et/ou de déclenchements d'alarme par l'intervention physique d'une patrouille sur les lieux.
- Maintenance préventive et corrective des installations de protection-sécurité des sites de la Communauté du Pays d'Aix (télésurveillance et vidéo surveillance).

Économie du marché :

La consultation n'était pas découpée en tranches, les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché est alloti :

- Lot 1 : Télésurveillance des locaux de la C.P.A., gardiennage suite à des effractions et maintenance des systèmes anti-intrusion (alarmes et vidéo surveillance)
 - Lot 2 : Prestations de gardiennage et de sûreté des sites de la Communauté du Pays d'Aix
- Durée : un an à compter de la notification du marché, reconductible 3 fois tacitement pour une période identique.

Les marchés sont traités à bons de commande, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, dans la limite des seuils annuels suivants :

	Seuil minimum annuel	Seuil maximum annuel
Lot 1	60 000 € H.T.	240 000 € H.T.
Lot 2	150 000 € H.T.	600 000 € H.T.

Forme des prix : prix unitaires révisables.

Estimations des marchés :

Lot n°1 : 105 000,00 € TTC / an.

Lot n°2 : 364 800,00 € TTC / an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

LA PROVENCE

LE COURRIER D'AIX

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix 60 %

Valeur technique 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 juin 2015 a décidé :

- d'attribuer le marché n° 2015M019 au groupement GSI SURETE/ATRAL SERVICE/ INNOVATIONS ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES, pour un montant estimatif annuel de 59 132 € HT, soit 70 958,40 € TTC sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils annuels fixés à l'Acte d'engagement.

Le lot n°2 sera attribué prochainement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 26 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M019 relatif à la télésécurité des locaux de la C.P.A., au gardiennage suite aux effractions et à la maintenance des systèmes anti-intrusion (alarmes et vidéosurveillance) attribué au groupement GSI SURETE/ ATRAL SERVICE / INNOVATIONS ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES, pour un montant estimatif annuel de 59 132 € HT, soit 70 958,40 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils annuels fixés à l'acte d'engagement ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent de la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 20, 020 et 413 Nature : 611 qui dispose des crédits suffisants. ;

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la télésécurité des locaux de la CPA - Gardiennage suite aux effractions et maintenance des systèmes anti-intrusion alarmes et vidéosurveillance et prestations de gardiennage et de sûreté de certains sites de la CPA (n°2015M019)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUIL 2015